



Marssac sur Tarn, le 10 février 2025

Madame le Maire de la Commune
de Marssac sur Tarn (81150)

A

SARL TOP PROXIMITE / M. Joseph Franck

2 Rue Blaise Pascal

81150 MARSSAC SUR TARN

N/Réf : JL/NSC/NB/2025LT09

N° ENREG :

Objet : Non-recevabilité de votre dépôt de demande d'urbanisme format papier

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'urbanisme en format papier par courrier postal à la mairie de Marssac-Sur-Tarn en date du 15/01/2025. Par courriel du 21 janvier 2025, notre service urbanisme vous a contacté afin de vous exposer la non-recevabilité de cette dernière.

En raison d'un changement de réglementation en matière de formalisme à respecter pour les demandes d'autorisation d'urbanisme par les communes de plus de 3500 habitants comme la nôtre, **les personnes morales doivent adresser depuis le 01/01/2025 leurs demandes ou déclaration par voie électronique (Décret n°2024-1043 du 18 novembre 2024, publié le 20/11/2024 au Journal Officiel / Art. R-423-2-1 DU Code de l'Urbanisme).**

Par conséquent, je suis au regret de vous informer que votre demande d'autorisation d'urbanisme sous format papier est non recevable.

Afin de traiter votre demande, je vous invite à la déposer sur la plateforme de Gestion du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme en utilisant le lien suivant : <https://gnau.ic2a.net>.

Pour plus d'information à ce sujet, vous pouvez contacter notre service urbanisme soit par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@marssac-sur-tarn.fr ou par téléphone au 05.63.55.40.47

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour le Maire, l'adjoint délégué à l'urbanisme,
sécurité civile et sécurité des données

Joël LOUP

